

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 10	<u>Pour</u> : 10 +4 procurations	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 28 avril à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

BAZINET Bernard	POUR	FURGAUT Antoine	POUR	MATHIS Franck	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente jusqu'à 21h40</i>	GRASSET Cécile	POUR	MERLE Yannick	POUR
COLLOT Didier	POUR	LABOURET Alexis	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DABOUSSI Margot	POUR	MAREND Vincent	<i>Absent</i>	PINEL Catherine	<i>Absente</i>
FUENTES Marie-Claude	POUR	MARQUILLIE Catherine	<i>Absente</i>	VIGNERON Sébastien	<i>Absent</i>

ABSENT(E)(S) EXCUSE(S): Catherine MARQUILLIE (procuration à Bernard BAZINET)

Sébastien VIGNERON (procuration à Laurent PIALHOUX)

Catherine PINEL (procuration à Margot DABOUSSI)

Patricia CHABOT-LALAY (procuration à Didier COLLOT) absente pour les délibérations 2026-24 à 2026-35 incluse. Arrivée à 21h40 et a donc pu assister à la suite des débats et voter pour les délibérations 2026-36 et 2026-37

ABSENT(E)(S): Vincent MAREND

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexis LABOURET

2026-32 Affectation des résultats du budget annexe régie photovoltaïque

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de décider de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe de la régie photovoltaïque.

Le Conseil Municipal,

Vu l'approbation et le vote du Compte Financier Unique de l'année 2025 du budget annexe photovoltaïque par délibération n° 2026-30 en date du 28 avril 2026,

- Vu le résultat de clôture de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement s'élevant à : 61 001,15 €,
- Vu le résultat de clôture de l'exercice 2025 de la section d'investissement s'élevant à : 0 €
- Après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ décide l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement sur l'exercice 2026 aux comptes suivants :
 - C/002 (recettes) : 61 001,15 €, excédent de fonctionnement reporté
- ✓ Et en investissement le montant à inscrire en dépenses :
 - C/001 (dépenses) : 0 €

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutif de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET



Copie conforme en Mairie,
le 29 avril 2026
Le Maire
M. Bernard BAZINET



Le secrétaire de séance
Alexis LABOURET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR Prefecture

024-212400162-20260428-2026_32-DE

Reçu le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

Déposé à la-Prefecture le
Commune d'Augignac-Affichage le

1 / 1